



16ème législature

Question N° : 6966	De Mme Michèle Tabarot (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Ville et logement
Rubrique >logement : aides et prêts	Tête d'analyse >Dysfonctionnements de « MaPrimeRenov' »	Analyse > Dysfonctionnements de « MaPrimeRenov' ».
Question publiée au JO le : 04/04/2023 Réponse publiée au JO le : 23/05/2023 page : 4743 Date de changement d'attribution : 02/05/2023		

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les difficultés constatées dans la mise en œuvre du dispositif « MaPrimeRénov' ». La Chambre des artisans et des petites entreprises du bâtiment des Alpes-Maritimes (CAPEB) fait état de dysfonctionnements importants dans la distribution des primes liées à ce dispositif d'aide à la rénovation énergétique. Si le nombre important de demandes de recours à « MaPrimeRénov' » est positif, il s'accompagne de désagréments importants. En effet, l'ANAH rencontrerait des difficultés dans le traitement du flux des dossiers et des retards sont constatés sur la délivrance des aides, que ce soit aux particuliers ou aux entreprises qui attendent les versements des sommes dues. Cette situation met en péril la pérennité de certaines entreprises du bâtiment qui sont déjà fragilisées par le contexte économique et social actuel. Aussi, elle souhaiterait qu'il puisse lui faire savoir les correctifs envisagés pour accélérer le traitement des démarches ainsi que les moyens nouveaux qui pourraient être mobilisés à cette fin.

Texte de la réponse

Pour permettre aux ménages d'améliorer le confort de leur logement et de réduire leur consommation d'énergie, le Gouvernement a fait de la rénovation énergétique une priorité. Depuis son lancement en 2020, près d'un million et demi de foyers ont pu bénéficier de MaPrimeRénov' pour réaliser des travaux dans leur logement. Pour répondre à cet afflux de demandes, tout en traitant chaque situation individuelle, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) mobilise pleinement ses équipes. Chaque semaine, jusqu'à 25 000 demandes de subvention ou de paiement sont instruites. Dans un contexte de forte demande et de montée en puissance du dispositif, avec l'extension des publics éligibles en 2021 et les primes exceptionnelles dans le cadre du plan de résilience en 2022, certaines demandes ont pu rencontrer des difficultés à aboutir dans les délais habituels. Mais le nombre de cas est très limité, si on le compare aux plus de 600 000 primes engagées en 2022 par exemple. L'ANAH met ainsi tous les moyens nécessaires en œuvre pour assurer la qualité et la rapidité du traitement des dossiers. Le délai moyen de traitement observé pour un dossier MaPrimeRénov' est inférieur à 5 semaines. Pour un dossier complet et ne nécessitant aucun contrôle renforcé, il est environ de 2 semaines pour une demande de subvention et d'environ 3 semaines pour en obtenir le paiement. Lorsqu'un dossier nécessite des documents justificatifs complémentaires, ou fait l'objet d'un contrôle sur place pour lutter contre la fraude, ces délais peuvent être allongés et peuvent atteindre 3 mois. Aussi, ces derniers mois il a été constaté des pratiques irrégulières ayant conduit l'ANAH, depuis septembre 2022, à renforcer ses contrôles sur de nombreux dossiers de demandes de prime. Ces contrôles qui ont permis de sécuriser



le parcours des ménages concernés ont également généré des délais de traitement des dossiers plus longs, notamment à l'étape des demandes de paiement. L'ANAH se mobilise fortement pour fluidifier le parcours usagers avec la mise en place d'une équipe dédiée aux situations les plus difficiles. Les dossiers en difficulté font l'objet d'un suivi individualisé pour résoudre au plus vite ces situations. Les fédérations s'associent également à cette démarche, comme en témoigne le communiqué de presse conjoint entre l'ANAH, la CAPEB et la FFB du 28 février 2023 pour renforcer leur coopération sur MPR en matière de lutte contre la fraude et de fluidification du rythme des paiements. L'amélioration de l'information aux usagers est également une priorité avec l'objectif d'accompagner l'augmentation du volume de projets de rénovation. Ainsi, la création du service public France Rénov' en 2022 complétée par la montée en charge progressive de MonAccompagnateurRenov' permettra de faciliter le parcours des ménages dans leur projet de rénovation.